

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 056-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.190

Déposée le: 19.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Rudin (Lyss, pvl)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 22.03.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Discrimination à l'Hôpital de l'Ile: il faut améliorer l'égalité dans les cliniques et hôpitaux privés et publics du canton de Berne!

Voilà que la direction de l'Hôpital de l'Ile fait à nouveau les gros titres après les conflits qui l'ont opposée au personnel soignant au printemps 2017 car les soins n'étaient à ce moment-là plus directement représentés au sein de la nouvelle direction du groupe. « Une médecin gagne après avoir déposé plainte pour discrimination » titraient des journaux. En novembre 2017, un tribunal régional bernois avait établi que l'Hôpital de l'Ile avait violé la loi sur l'égalité en renvoyant une médecin. La médecin de l'hôpital universitaire soutient les droits des femmes dans sa clinique, se sent entravée dans la poursuite de sa carrière académique et est licenciée après de longues années de conflit avec le directeur de la clinique. Sa critique : à l'Hôpital de l'Ile, les femmes seraient moins bien traitées et ne seraient même pas prises en compte pour certaines fonctions de cadre. Elle n'aurait pas seulement été traitée différemment des hommes dans sa carrière académique, mais sa progression professionnelle aurait aussi été intentionnellement entravée. En novembre, le Tribunal régional de Berne-Mittelland a établi qu'il s'agissait d'un congé de rétorsion et a décidé que l'Hôpital de l'Ile devait revenir sur ce licenciement et verser une indemnité de partie de 111 000 francs à la plaignante. De plus, l'hôpital devait aussi lui verser son salaire rétroactivement. On ignore encore si le groupe de l'Hôpital de l'Ile va faire appel de cette décision.

Le secteur de la santé, l'un des plus grands employeurs subventionnés par les pouvoirs publics du canton, a plus que jamais besoin de femmes qualifiées. Les heurts avec le personnel soignant et l'actuelle action en égalité que l'Hôpital de l'Ile a perdue sont pénibles pour les personnes directement concernées, et elles mettent le canton dans une situation délicate. Les institutions publiques comme l'Hôpital de l'Ile et l'Université de Berne doivent être des pionnières dans l'encouragement de l'égalité entre femmes et hommes, consacrée par la Constitution. Aujourd'hui, cela est malheureusement remis en question et il est donc urgent de prendre des mesures.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense le Conseil-exécutif des gros titres négatifs parus sur l'Hôpital de l'Ile dans les domaines du personnel et de l'égalité ?
2. Comment réagit le Conseil-exécutif vis-à-vis de la direction de l'Hôpital de l'Ile et de l'Université ?
3. Le groupe de l'Hôpital de l'Ile fait-il appel de cette décision ? Si oui, sur quelle base ?
4. Quelles idées et stratégies poursuivent l'Hôpital de l'Ile et les autres hôpitaux répertoriés dans le domaine de l'égalité, et comment cela est-il contrôlé ?
5. Le Conseil-exécutif envisage-t-il de compléter la loi sur les soins hospitaliers avec une mission spécifique de promotion de l'égalité ?
6. Si ce n'est pas le cas, quelles autres mesures semblent d'après lui appropriées pour garantir que l'Hôpital de l'Ile, mais aussi tous les autres hôpitaux répertoriés, mettent effectivement en œuvre la mission constitutionnelle d'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux hiérarchiques et dans tous les domaines ?
7. Quelle est la proportion de femmes occupant une position de cadre dans les cliniques et les hôpitaux publics ou privés du canton de Berne, par hôpital ou clinique psychiatrique ? Prière de donner les chiffres pour chacun de ces domaines : direction, direction du corps médical, direction des soins infirmiers, gestion/finances, service avec hôtellerie et nettoyage, ressources humaines/service du personnel.
8. Egalité salariale : L'égalité salariale est-elle contrôlée dans chaque hôpital ou clinique psychiatrique ? A quelle fréquence ? Avec quel instrument ?
9. Conciliation vie professionnelle et vie privée : Quelles mesures sont prévues et mises en œuvre afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, dans quels hôpitaux et quelles cliniques psychiatriques ?

Motivation de l'urgence : On ne sait pas encore si le groupe de l'Hôpital de l'Ile fera appel de cette décision. La réponse à cette question est toutefois critique et importante, car la réputation des hôpitaux publics du canton de Berne en tant qu'employeurs favorables à l'égalité est en danger.

Destinataire

- Grand Conseil